

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.110

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Francis MUSARD pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : SERVICE RESTAURATION ET HYGIENE DES EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX : AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE

Exposé :

Les agents du service RHEPC sont répartis sur tous les établissements publics de la collectivité pour prendre en charge l'entretien des locaux communaux et la restauration des structures petite enfance et des écoles.

Suite à la délibération du 11 juillet 2023, il est nécessaire d'augmenter un nouveau poste qui sera dédié au site de Victor Hugo pour un passage de 32h à 35h.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de modifier le temps de travail comme suit à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial de 32h à 35h pour le site Victor Hugo

Article 2 : de prévoir la dépense au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement